

NOUVEL EXPERT AUDIT

32 rue Carnot – 86000 POITIERS . Tél. 09 78 28 13 30 . Mail : cacpoitiers@nouvelexpert.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Association JOB 86

3 Chemin de la Moutte à Bontemps – 86500 MONTMORILLON

Exercice clos le 31/12/2023

Bruno Saoud, Sylvain Gilet

Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique au capital de 150 000 € - RCS Poitiers 831 311 402 - Siège social : 32 rue Carnot - 86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association JOB 86 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association JOB 86 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 précisent notamment les modalités d'évaluation des immobilisations, des créances et des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président, dans le rapport financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant les organes de gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 31 mai 2024

P / NOUVEL EXPERT AUDIT

Bruno SAOUD

Commissaire aux Comptes

Mandataire social



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice clos le		%	Exercice précédent		
	31/12/2023	(12 mois)		31/12/2022	(12 mois)	%
	Brut	Amort.prov.	Net		Net	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	7 329	-7 329	0	0,00%	0	0,00%
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	11 544	-11 544	0	0,00%	153	0,01%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acptes sur immob. incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	310 281	-219 008	91 273	4,14%	113 763	5,01%
Inst. techniques matériels outillage industriels	97 775	-92 489	5 286	0,24%	8 602	0,38%
Autres immobilisations corporelles	114 119	-84 384	29 735	1,35%	40 209	1,77%
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acptes sur immob. corporelles						
Immobilisations financières						
Participations	418 501	<i>Visa du</i>	418 501	19,00%	418 501	18,43%
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		<i>Commissaire aux Comptes</i>				
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 506		6 506	0,30%	6 506	0,29%
TOTAL (I)	966 054	-414 752	551 302	25,03%	587 735	25,88%
Stocks en cours						
Matières premières approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Créances						
Avances et acomptes sur commandes	0		0	0,00%	0	0,00%
Créances usagers et comptes rattachés	141 122	-44 758	96 364	4,37%	104 582	4,61%
Créances Diverses	372 297		372 297	16,90%	443 246	19,52%
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat impôts sur les bénéfices						
. Etat taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	85 475		85 475	3,88%	77 399	3,41%
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 080 824		1 080 824	49,07%	1 038 299	45,72%
Charges constatées d'avance	16 542		16 542	0,75%	19 629	0,86%
TOTAL (II)	1 696 259	-44 758	1 651 501	74,97%	1 683 155	74,12%
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 662 313	-459 510	2 202 803	100,00%	2 270 890	100,00%

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)	%	31/12/2022 (12 mois)	%
Fonds associatifs et réserves				
Fonds propres				
Fonds associaifs sans droit de reprise	2 117 808	96,14%	2 117 808	96,14%
Prime d'émission, de fusion, d'apport	112 471	5,11%	112 471	5,11%
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	-126 668	-5,75%	-94 432	-4,29%
Résultat de l'exercice	-63 398	-2,88%	-32 236	-1,46%
Situation nette	2 040 213	92,62%	2 103 611	95,50%
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donation				
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
	<i>Visa du</i>			
	<i>Commissaire aux Comptes</i>			
TOTAL (I)	2 040 213	92,62%	2 103 611	95,50%
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	0	0,00%	0	0,00%
Fonds dédiés				
- Sur subventions de fonctionnement				
- Sur autres ressources				
TOTAL (III)	0	0,00%	0	0,00%
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	50 013	2,27%	58 308	2,65%
Avances acomptes reçus sur commandes en cours	0	0,00%	383	0,02%
Fournisseurs et comptes rattachés	27 837	1,26%	24 589	1,12%
Dettes sociales et fiscales	83 840	3,81%	83 099	3,77%
Autres	0	0,00%	0	0,00%
Produits constatés d'avance	900	0,04%	900	0,04%
TOTAL (IV)	162 590	7,38%	167 279	7,59%
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	2 202 803	100,00%	2 270 890	103,09%

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%		
	France	Exportation	Total	Total	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	89 778		89 778	84 332	5 446	6,46%
Prestations de services	871 700		871 700	992 885	-121 185	-12,21%
Montants nets produits d'expl.	961 478		961 478	1 077 216	-115 738	-10,74%
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			387 551	360 783	26 768	7,42%
Reprises sur provisions et transferts de charges			75 035	59 406	15 629	26,31%
Cotisations			0	0	0	
Legs et donation						
Produits liés à des financements règlementaires						
(+) Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs						
Autres produits			31 145	29 164	1 981	6,79%
Sous-total des autres produits d'exploitation			493 731	449 354	44 377	9,88%
Total des produits d'exploitation (I)			1 455 209	1 526 570	-71 361	-4,67%
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et de matières premières			17 336	18 609	-1 273	-6,84%
Variation de stock marchandises et matières premières						
Autres achats non stockés			24 408	15 994	8 414	52,61%
Services extérieurs			65 354	54 553	10 801	19,80%
Autres services extérieurs			45 243	52 314	-7 071	-13,52%
Impôts, taxes et versements assimilés			44 155	47 194	-3 039	-6,44%
Salaires et traitements			1 084 312	1 122 715	-38 404	-3,42%
Charges sociales			200 202	202 150	-1 949	-0,96%
Autres charges de personnel			14 007	8 462	5 545	65,53%
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements			36 433	37 164	-731	-1,97%
Dotations aux provisions			0	156	-156	-100,00%
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges			68	1 402	-1 334	-95,16%
Total des charges d'exploitation (II)			1 531 518	1 560 713	-29 195	-1,87%
1 - Résultat d'Exploitation (I-II)			-76 309	-34 143	-42 166	123,50%

Visa du

Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	12 457	2 449	10 008	408,58%
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de charge				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (III)	12 457	2 449	10 008	408,58%
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	763	878	-115	-13,12%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)	763	878	-115	-13,12%
2 - Résultat Financier (III-IV)	11 694	1 571	10 123	0,47%
3 - Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-64 615	-32 572	-32 043	98,38%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	8 180	5 005	3 176	63,46%
Sur opérations en capital	0	1 200	-1 200	
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	1 518	-1 518	-100,00%
Produits exceptionnels sur exercice ant.				
Total des produits exceptionnels (V)	8 180	7 723	458	5,93%
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	6 964	6 546	418	6,38%
Sur opérations en capital	0	842	-842	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Engagement restant à réaliser				
Total des charges exceptionnelles (VI)	6 964	7 388	-424	-5,74%
4 - Résultat Exceptionnel (V-VI)	1 217	335	882	263,56%
Participation des salariés au résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 475 847	1 536 742	-60 895	-3,96%
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 539 245	1 568 979	-29 734	-1,90%
5 - Excédent ou Déficit	-63 398	-32 237		

Visa du
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE				
Dons en nature				
Prestation en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite des biens				
Prestation en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Visa du

Commissaire aux Comptes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de : 2 202 803 €

Le résultat net comptable est une perte de : - 63 398 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/05/2024 par les dirigeants.

1 - INFORMATION GENERALES ET FAIT SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**Description de l'objet social de l'entité***Visa du*

L'association a pour objet :

Commissaire aux Comptes

Contribuer à l'insertion professionnelle et au retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, notamment en leur permettant de travailler occasionnellement au profit de tout utilisateur quelle que soit sa nature : entreprises, particuliers, institutions ...

Aider toute personne privée d'emploi à rechercher son insertion socioprofessionnelle par l'activité économique et à surmonter les difficultés qui découlent de sa situation.

Développer toutes initiatives ou opérations pour favoriser l'insertion sociale des publics en difficultés.

Promouvoir et suivre toute action visant à consolider ces objectifs notamment la participation de l'association, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, y compris la création d'entité juridique nouvelle par voie de filialisation.

Ses activités ont une finalité sociale non lucrative.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association a développé deux activités :

L'association intermédiaire JOB' Services qui assure l'accueil, le suivi et l'accompagnement des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, et qui met ces personnes à disposition auprès de personnes physiques ou morales à titre onéreux, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Le Chantier d'insertion JARD' Insolite qui a pour mission l'accueil, l'embauche et la mise au travail de personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Le support retenu étant celui du maraîchage biologique.

L'association a aussi développé deux filiales, JOB Intérim qui est une entreprise de travail temporaire d'insertion et JOB' Intérim 86 qui est une ETT ESS qui poursuit les actions portées par JOB 86 auprès des personnes en difficultés quand cela est nécessaire.

Description des moyens mis en œuvre.

Pour mener ces actions l'association dispose de moyens humains (8 salariés permanents) et de moyens techniques adaptés (logiciels spécifiques, bureaux dédiés à l'accompagnement, salle de réunion pour les actions collectives ...)

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Visa du

Commissaire aux Comptes

Provisions pour risques est charges :

- elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existants à la date de clôture des comptes.

Amortissements de l'actif immobilisé :

- les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée économique.

Provisions pour dépréciation d'actif :

- elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de la clôture des comptes.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales privé à but non lucratif.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 7 329 €

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	7 329	7 329	0	0%
Frais de premier établissement				0%
Frais d'augmentation de capital				0%
TOTAL	7 329	7 329	0	0%

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Visa du

Commissaire aux Comptes

3.2.1 - Immobilisations brutes = 966 053 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 872			18 872
Immobilisations corporelles	523 698		1 524	522 174
Immobilisations financières	425 007			425 007
TOTAL	967 577	0	1 524	966 053

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 414 752 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 719	153		18 872
Immobilisations corporelles	361 123	36 281	1 524	395 880
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisation financières				
TOTAL	379 842	36 434	1 524	414 752

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	7 329	7 329	0	Amorti sur 3 ans
Logiciel	11 544	11 544	0	Amorti sur 3 ans
Construction	166 769	108 894	57 875	Amorti sur 10 ans
Aménagement construction	143 511	110 113	33 398	Amorti sur 10 ans
Inst. tech. matériel Out. Ind.	97 775	92 489	5 286	Amorti sur 5 ans
Inst. Gén. Agencem. amén. Divers	7 465	6 551	915	Amorti sur 3 ans
Matériels de bureau et informatiq.	55 129	41 343	13 786	Amorti sur 3 ans
Matériels de transport	46 538	33 157	13 381	Amorti sur 5 ans
Mobilier	4 986	3 333	1 653	Amorti sur 3 ans
TOTAL	541 046	414 752	126 295	

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 621 942 €**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Immobilisations financières	6 506		6 506
Actif circulant & charges d'avance	615 436	195 033	420 403
TOTAL	621 942	195 033	426 909

3.4 - Provisions pour dépréciation = 44 758 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises	A la clôture
Stocks et en cours				
Comptes de tiers	44 758			44 758
Comptes financiers				
TOTAL	44 758	0	0	44 758

3.5 - Produits à recevoir par postes de bilan = 82 983 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	82 983
Disponibilités	
TOTAL	82 983

Visa du
Commissaire aux Comptes

3.6 - Charges constatées d'avance = 16 542 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprise non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	0	0		0	0

4.2 - Etat des dettes = 162 590 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	50 013			50 013
Dettes financières diverses				
Clients				
Fournisseurs	27 837	27 837		
Dettes fiscales & sociales	83 840	83 840		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	900	900		
TOTAL	162 590	112 577		50 013

4.3 - Charges à payer par postes de bilan = 46 662 €

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établ. de crédit	
Emprunts et dettes financières div.	
Fournisseurs	13 202
Dettes fiscales et sociales	33 460
Autres dettes	
TOTAL	46 662

Visa du

Commissaire aux Comptes

4.4 - Produits constatés d'avance = 900 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	27 007				27 007
Fonds propres avec droit de reprise	2 090 801				2 090 801
Prime d'émission, fusion d'apports	112 471				112 471
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	- 94 432	- 32 236			- 126 668
Excédent ou déficit de l'exercice	- 32 236	32 236		63 398	- 63 398
Situation nette	2 103 611	-	-	63 398	2 040 213
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 103 611	-	-	63 398	2 040 213

Visa du

Commissaire aux Comptes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
(article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif)

Rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

MONTANT : 137 114 €

Visa du
Commissaire aux Comptes

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élèvent à 5 644 €